



DECISION DU MAIRE

N° 060-2024

Mairie de FILLINGES
858 route du Chef-lieu
74250 FILLINGES
☎ 04.50.36.42.65

OBJET : Convention de parrainage entre COLAS France et la Commune de Fillinges

Le Maire de la Commune de Fillinges,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération en date du 11 juin 2020 autorisant la délégation de pouvoir du Maire, des attributions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

DECIDE

- ARTICLE 1 :** Une convention de parrainage entre la COLAS et la Commune de Fillinges pour la durée de la FOIRE DE LA SAINT LAURENT 2024 dans le cadre de leur participation financière.
- ARTICLE 2 :** La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.
- ARTICLE 3 :** Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Fillinges, le 25 novembre 2024.

Le Maire
Bruno FOREL

Acte exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le
et de la publication le